

**Davantage de PME québécoises gagneraient à s'internationaliser
tout en gérant leur risque de change dans un environnement de volatilité marquée des devises**

Montréal, le 14 mai 2015 – Au cours des dernières décennies, les PME, soit 99 % des entreprises québécoises, ont subi la concurrence implacable des pays émergents et en développement, en raison de coûts de production significativement plus faibles. Plusieurs entreprises québécoises n'ont pas survécu à cette nouvelle concurrence ou ont décidé de délaisser le marché mondial au profit du marché canadien. Or, les perspectives de croissance risquent d'être limitées au Québec et au Canada dans les prochaines années en raison de l'évolution de la démographie et d'autres facteurs structurels.

Voilà l'une des conclusions de l'étude « [L'internationalisation des PME québécoises : les enjeux reliés au taux de change](#) » dévoilée par Desjardins lors du [Salon Classe Export](#) tenu à Montréal les 13 et 14 mai 2015.

M. Hendrix Vachon, économiste sénior au Mouvement Desjardins et responsable de l'étude, croit que la fluctuation des taux de change ne doit pas freiner l'internationalisation des PME. « Les PME québécoises doivent s'internationaliser davantage pour assurer leur croissance. Les nombreux accords de libre-échange conclus par le Canada créent des opportunités à saisir pour nos entreprises. En plus de faciliter l'accès à un plus grand bassin de consommateurs, ces accords favorisent l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. En s'internationalisant, les entreprises diminuent leurs coûts de production, diversifient leurs risques et facilitent leur expansion. Or, l'internationalisation réussie de nos PME passe notamment par une gestion rigoureuse du risque de change. »

En effet, plus la volatilité du taux de change s'accroît, plus le risque de change auquel sont exposées les entreprises augmente. Au cours des 13 dernières années, on observe une accélération et une amplification des mouvements du taux de change. Ainsi, entre janvier 2002 et novembre 2007, soit en seulement 70 mois, le dollar canadien s'est apprécié de 65 % par rapport au billet vert, pour se déprécier ensuite de 25 % en seulement 16 mois, pendant la crise financière et la récession. Par la suite, le huard a récupéré le terrain perdu, mais il a de nouveau repris une tendance à la baisse à partir de septembre 2012.

M. Simon Jacques, vice-président, Ventes entreprises, Clientèles grandes entreprises et Services internationaux chez Desjardins, souligne l'importance de bien contrer les variations de taux de change : « Chaque entreprise doit faire la démarche d'évaluation de ses risques de change et décider de l'opportunité ou non de se protéger. En somme, la décision de pas utiliser d'instruments de couverture de change ne doit pas être prise par défaut. En effet, la démarche est aussi importante que les conclusions qui pourront évoluer au rythme des marchés ciblés par une entreprise. Ainsi, la démarche d'analyse en quatre étapes pourra par exemple déboucher sur une stratégie de couverture qui sera en lien avec le niveau de tolérance au risque de l'entreprise. »

Une démarche continue en quatre étapes, aussi importante que les conclusions qu'on en tire

Définir et mesurer
l'exposition de
l'entreprise au taux
de change

Élaborer la politique
de l'entreprise sur le
risque de change

Couvrir le risque par
des transactions ou
d'autres techniques

Évaluer et ajuster
périodiquement

Pour la PME qui s'internationalise, deux types de couvertures de change existent : la couverture naturelle et la couverture financière. La couverture naturelle consiste à apparier autant que possible les revenus et les dépenses effectués dans une même devise étrangère. La couverture financière se fait, quant à elle, grâce à des instruments de couverture de change. Desjardins Entreprises offre ses solutions pour gérer le risque de change. De plus, ses experts des Services internationaux accompagnent les PME en amont afin qu'elles évaluent correctement leur tolérance au risque et les ressources nécessaires pour les ramener à un niveau acceptable.

Trois types d'instruments de couverture de change offerts par Desjardins Entreprises

Instrument	Avantages	Limites
Contrat de change à terme	<ul style="list-style-type: none"> • Ne nécessite aucun déboursé initial • Protège contre un mouvement défavorable de la devise 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de profiter d'un mouvement favorable de la devise
Option de change	<ul style="list-style-type: none"> • Protège contre un mouvement défavorable de la devise tout en permettant de profiter d'un mouvement favorable de la devise 	<ul style="list-style-type: none"> • La prime doit être payée, que l'option soit exercée ou non
Swap de devises	<ul style="list-style-type: none"> • Ne nécessite aucun déboursé initial • Permet de résoudre les problèmes de synchronisation des flux en devises étrangères tout en se protégeant contre un mouvement défavorable de la devise 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de profiter d'un mouvement favorable de la devise

Vous pouvez consulter l'[étude complète](#) dans le site Web de Desjardins, de même que le dossier spécial sur le taux de change dans la section *Mon Entreprise* de [Coopmoi](#).

À propos du Mouvement Desjardins

Le [Mouvement Desjardins](#) est le premier groupe financier coopératif au Canada et le cinquième au monde, avec un actif de plus de 254 milliards de dollars. Il figure parmi les 50 employeurs de choix au Canada selon le palmarès établi par Aon Hewitt. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et clients, particuliers comme entreprises, sa gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Considéré comme la quatrième institution financière la plus sûre en Amérique du Nord selon le magazine *Global Finance* et la deuxième plus solide au monde selon l'agence d'information financière *Bloomberg*, Desjardins affiche des ratios de capital et des [cotes de crédit](#) parmi les meilleurs de l'industrie.

- 30 -

Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :

Richard Lacasse, porte-parole
 Relations publiques, Mouvement Desjardins
 418 835-8444 ou 1 866 835-8444, poste 3163
media@desjardins.com